Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-200038990-20260708-099SPL-DE

Département : Ille et Vilaine
Arrondissement : Rennes

Manoir de la Ville Cotterel
46 rue de saint Malo
35360 MONTAUBAN-DE-BRETAGNE

Convocation : 30/06/2026

Secrétaire : Yvane POCHON

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU MERCREDI 8 JUILLET 2026

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes de Saint-Méen Montauban, s'est réuni le huit juillet deux mille vingt-six à vingt heures, en séance ordinaire à Montauban-de-Bretagne, Manoir de la Ville Cotterel, salle de réunion plénière, sous la présidence de M. Patrick HERVIOU, Président.

Membres en exercice : 41	**Présent :** **BLERUAIS** : LECHEVESTRIER Daniel / **BOISGERVILLY** : RABORY Sophie, DAVENEL Olivier / **GAEL** : LEVREL Denis, NOGUES Christelle / **IRODOUER** : LE BOUQUIN Mickael/ **LA CHAPELLE DU LOU DU LAC** : HERVIOU Patrick, BOUILLET Isabelle / **LANDUJAN** : HENRY Serge, SAUDRAIS Vanessa / **LE CROUAIS** : / **MEDREAC** : GAUTIER Magali/ **MONTAUBAN DE BRETAGNE** : QUINTIN Jenny, PALARIC Vincent, PINON Audrey, LE SOMMER Thierry, RENVAZE Pascal, LEMAIRE Vanessa / **MUEL** : CHENAIS Patrick / **QUEDILLAC** : CRESPEL Vincent / **ST MALON SUR MEL** : GUÉRIN Michel / **ST MAUGAN** : BONNIN Etienne / **ST MEEN LE GRAND** : VILLAUME Claude , VILLER Laura, VITRE Didier, GAREL Laurence, GLOTIN Michel, LE PAPE Marie-Hélène / **ST ONEN LA CHAPELLE** : BOHANNE Jean-François, LETARD Véronique / **ST PERN** : FRÉNOY Marie-Hélène, TESSIER Philippe / **ST UNIAC** : LESNÉ Hervé
Présents : 32 **Votants** : 31 Contres : Abstentions :	
Excusés / Absents : **09**	**Excusés :** BERTHELOT Morgan, CHICOINE Daniel, MORICE Anne-Marie, PIEDERRIERE Olivier, GENET Béatrice, BIZETTE Fabrice, MÉAL Lydie **Absents :** DAVID Lilian, ROUYER Gael
Pouvoirs : **05**	**Pouvoirs :** BERTHELOT Morgan à LE BOUQUIN Mickael, CHICOINE Daniel à BOHANNE Jean-François, MORICE Anne-Marie à CHENAIS Patrick, PIEDERRIERE Olivier à GAUTIER Magali, GENET Béatrice à QUINTIN Jenny

Délibération n° : 2026-099-JeM
Thème : TOURISME
Titre : SPL TOURISME : Compensation pour obligation de service public 2026
Rapporteur : Jenny QUINTIN

Madame la vice-présidente au développement économique et touristique et à l'emploi rappelle que la Communauté de Communes a confié, par le biais de conventions, à la SPL « Tourisme Saint Méen-Montauban » :

- les missions d'accueil et d'information des touristes, de promotion du territoire, d'animation et de coordination des divers partenaires du développement touristique local ainsi que la contribution à la mise en œuvre de la politique locale du tourisme
- la gestion des équipements touristiques : Gare Vélo Rail de Médréac et musée de la Forge à Saint-Malon-sur-Mel

Elle présente la demande de compensation de sujétions de service publique et de subvention pour l'exploitation des équipements touristiques qui s'établit globalement à 263 980 € pour 2026.

Conformément à la convention signée un acompte de 60 % (du montant versé en année N-1) a déjà été mandaté. Un versement complémentaire sera effectué à hauteur de 80 % du montant octroyé. Le solde pourra être versé en fonction des résultats de la saison touristique et ce dans la limite du montant attribué par la présente délibération.

Vu les statuts de la Communauté de Communes,
Vu la délibération 2025/020/JeM du 11 février 2025 approuvant la convention d'objectifs et de moyens 2025-2028 pour les missions d'office de tourisme entre la SPL Tourisme St-Méen Montauban et la Communauté de communes,

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-200038990-20260708-099SPL-DE

Vu les délibérations n°2025/073/JeM et 2025/074/JeM du 10 juin 2025 approuvant les conventions d'exploitation pour la gestion des équipements touristiques suivants : la gare vélorail à Médréac et le musée de la Forge à St-Malon-sur-Mel,
Vu la convention d'objectifs et de moyens pour les missions d'office de tourisme,
Vu les conventions d'exploitation pour la gestion des équipements touristiques,
Vu le budget prévisionnel de la SPL validé par son Conseil d'Administration du 11 juin 2026
Vu l'avis favorable du bureau du 24 juin 2026,
Vu le budget,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité (MH FRENOY ne prend pas part au vote) :

- **OCTROIE une subvention au titre de l'année 2026 de 263 980 €.**
- **AUTORISE le versement complémentaire à hauteur de 80 % soit 62 814.80 €**
- **AUTORISE le Président à ajuster le montant de la subvention après la saison estivale sur présentation d'un bilan, dans la limite de 263 980 € et ce sur l'exercice 2026.**
- **AUTORISE le Président, ou en cas d'absence ou d'empêchement l'un des vice-présidents délégués, à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.**

Secrétaire de séance,
Yvane POCHON

Président,
Patrick HERVIOU

Signé par : Patrick HERVIOU
Date : 09/07/2026
Qualité : Par le président